



**HAL**  
open science

## **Pour qui produit-on les espaces publics contemporains ?**

Antoine Fleury, Muriel Froment-Meurice

► **To cite this version:**

Antoine Fleury, Muriel Froment-Meurice. Pour qui produit-on les espaces publics contemporains ?. Fabrice Argounès. Géographies du politique, Atlande, pp.289-298, 2022, 978-2-35030-738-1. ⟨halshs-03614069⟩

**HAL Id: halshs-03614069**

**<https://shs.hal.science/halshs-03614069v1>**

Submitted on 9 Oct 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La version finale de ce texte a été publiée dans :  
Argounès F. (dir), 2022, *Géographies du politique*, Paris, Atlande, p. 289-298.

## **Pour qui produit-on les espaces publics contemporains ?**

Antoine Fleury et Muriel Froment-Meurice

Au cours de l'année 2020, la crise sanitaire et sociale a rappelé le rôle fondamental joué dans les villes par les espaces publics. Ce réseau de lieux potentiellement – et potentiellement seulement – accessibles à toutes et tous permet le déplacement des personnes et des biens, tout en se prêtant à des formes d'interaction et d'appropriation variées. Si l'on s'intéresse plus particulièrement à ceux qui sont gérés et aménagés par les pouvoirs publics, ils constituent également des lieux privilégiés des politiques urbaines, que ce soit dans le domaine de la mobilité (pour développer le vélo et la marche), dans le cadre d'opérations de prestige ou bien à travers des projets de réhabilitation pour accompagner le développement commercial d'un centre-ville ou améliorer le cadre de vie dans un quartier résidentiel. L'action sur les espaces publics ne peut se comprendre sans être replacée dans le cadre d'une certaine conception de la ville et de ce qu'elle doit être. Les choix faits en termes d'aménagement, de gestion ou de régulation peuvent être analysés en ce qu'ils ciblent certains groupes d'utilisateurs en même temps qu'ils mettent de côté ou limitent la présence d'autres groupes jugés "indésirables". À travers ces politiques, les acteurs institutionnels effectuent des choix qui révèlent leur conception des usages légitimes ou non. Ce sont ces choix, leurs enjeux, et ce qu'ils nous disent en creux des normes sociales et donc des rapports de pouvoir que nous souhaitons interroger dans ce chapitre. Les politiques de mise en ordre des espaces publics sont autant de préalables à la production d'une ville belle, propre et sécurisante. À l'encontre de la dépolitisation qu'induisent les discours sur la "requalification" des espaces publics ou la "revitalisation" urbaine, il est nécessaire de *repolitiser* l'analyse de la production et de la régulation des espaces publics (Low, Smith, 2006). Le réinvestissement qui s'est opéré au cours des dernières décennies s'articule aux processus de néolibéralisation qui ont profondément transformé les villes depuis les années 1980 (v. Les espaces publics, outils de transformation urbaine). Du fait des choix qui ont été faits en matière d'aménagement ou d'animation, il semble qu'il se soit plus particulièrement adressé aux habitants solvables, aux touristes et aux investisseurs dans toute leur diversité (v. Agir sur l'espace public, légitimer des usages). Combinées à d'autres politiques (dans le domaine de l'habitat ou du commerce par exemple), ces transformations peuvent initier ou alimenter d'autres processus, plus ou moins recherchés, dont la transformation socioéconomique des quartiers où elles s'inscrivent. La production d'espaces publics attractifs induit également des processus d'exclusion ou d'invisibilisation qui passent par différentes mesures pour mieux contrôler leurs usages et leur image (v. Gérer les indésirables).

### **LES ESPACES PUBLICS, OUTILS DE TRANSFORMATION URBAINE**

Dans les politiques urbaines, le recours à la catégorie d'espace public marque le passage d'une logique technique et fonctionnelle – avec pour objectif principal de régler la ville sur l'automobile – à une prise en compte du confort des usagers, du paysage, des enjeux écologiques, etc. Cette évolution, qui passe par une transformation des espaces urbains à la fois sur le plan matériel et symbolique, fait écho aux transformations en cours depuis les années 1980 dans les sociétés et les économies urbaines, marquées par la mondialisation néolibérale.

## **Des outils pour l'attractivité urbaine dans un contexte de gentrification généralisée**

La compétition généralisée entre les villes à l'échelle mondiale pour attirer des capitaux économiques et humains renforce les logiques de valorisation des espaces publics qui deviennent des outils pour produire de l'attractivité urbaine. C'est particulièrement le cas des opérations de prestige, souvent élaborées avec des architectes ou paysagistes : réhabilitation de places historiques comme la place de la République à Paris, aménagement de nouveaux parcs comme la High Line à New York, requalification de boulevards avec l'arrivée d'un tramway, etc. Mais des interventions moins médiatisées ont conduit en parallèle à la transformation matérielle des espaces publics dans de nombreux quartiers commerçants ou résidentiels, souvent les plus centraux. Ces politiques alimentent les processus de gentrification dans les villes des Nordes mais aussi, de plus en plus, dans celles des Suds. C'est par exemple le cas à Montevideo où la gentrification d'el Bajo de la Ciudad Vieja est encouragée par des promoteurs et groupes d'investisseurs qui s'appuient sur l'art comme outil de régénération urbaine (Martinet, 2016). Dans les villes des Suds qui cherchent tout particulièrement à s'inscrire dans la compétition mondiale, ces politiques passent souvent par l'éviction et par la relocalisation du commerce de rue.

## **Entre investissements publics et montée en puissance du secteur privé**

La géographie radicale anglophone comme la géographie sociale et urbaine francophone se sont précocement intéressées aux multiples formes de privatisation de la ville et des espaces publics induites par ces logiques néolibérales. Dans les années 1980-1990, de nombreuses villes canadiennes et étatsuniennes ont mis en place des partenariats public/privé dans l'aménagement, la gestion et la régulation des espaces publics. Par la suite, ces dispositifs ont été exportés en Europe mais aussi en Australie et en Afrique (Peyroux, Pütz, Glasze, 2012). Les "*Business Improvement Districts (BIDs)* sont dorénavant des outils classiques pour les entrepreneurs locaux, les propriétaires de bureaux et de commerce pour compléter ou accroître les services fournis traditionnellement par les municipalités en matière de propreté, de sécurité, d'amélioration de l'environnement urbain et de dynamisme économique" (Le Goix, Loudier-Malgouyres, 2005, p. 30-31). À l'heure des politiques d'austérité, il s'agit pour les pouvoirs publics locaux d'aller chercher du côté du secteur privé les subsides qu'ils n'ont plus pour maintenir ou accroître un certain nombre d'investissements ou de services.

Même si les acteurs privés participent de manière croissante à la production des espaces publics urbains, ce mouvement de privatisation est moins développé dans les métropoles européennes où les investissements publics ont été conséquents depuis les années 1980. A la suite des expériences pionnières de Bologne, Barcelone ou Lyon, la plupart des villes européennes se sont engagées dans la requalification de leurs espaces publics. En termes de réaménagement, le "modèle Barcelone" a contribué à affirmer la pertinence de l'articulation de deux échelles de projets : l'une à l'échelle de la ville en lien avec le développement économique et l'image de la métropole, l'autre à l'échelle du quartier en lien avec les pratiques citadines quotidiennes. En même temps que se renouvellent les doctrines d'aménagement des espaces publics, le "quartier" acquiert une importance particulière aussi bien pour des habitants de plus en plus soucieux de leur cadre de vie que pour les pouvoirs publics qui y voient le moyen d'agir sur les sociabilités urbaines dites "en crise". Paris s'inscrit dans ce mouvement, avec un recentrage de l'action de la Mairie depuis les années 1990 sur l'amélioration des espaces publics de proximité.

## **Transformer l'image des espaces publics**

Ces politiques visent à transformer aussi bien les représentations que les usages des espaces publics particulièrement dans les quartiers qu'il s'agit de "revitaliser", "rénover" ou "redynamiser". Elles s'appuient sur le réaménagement matériel des espaces mais aussi sur la

production de nouvelles images et de mises en récit autour de ces opérations urbanistiques. Dans de nombreuses villes, y compris à Paris ou à Berlin par exemple, on a ainsi promu des “places pour tous” au cours des deux dernières décennies. En Europe tout particulièrement, la revalorisation des espaces publics s’accompagne ainsi de discours qui mettent en avant un idéal de “partage” et de “mixité”, “la qualité urbaine”, le “mieux vivre ensemble”, “la cohésion” et “l’harmonie”.

La modification de l’espace concret se double de la production d’images lors des projets de réaménagement, en lien avec des stratégies de marketing urbain (*‘city branding’*) que l’on retrouve bien plus largement, y compris dans les grandes villes des Suds. Ces images incarnent un ensemble stabilisé de normes et de codes sociaux relativement partagés, mais elles contribuent en même temps à redéfinir les représentations spatiales de ce que doit être un “bon” espace public. Et ce d’autant plus que les citoyens sont de plus en plus invités à se représenter voire à pratiquer les espaces publics avec l’assistance de techniques de communication, selon des scénographies qui prédéfinissent leurs activités, si bien qu’ils font eux-mêmes partie de ce paysage idéalisé. Ces modèles d’aménagement circulent d’une ville à l’autre et influencent les décisions des différents acteurs institutionnels, qu’ils soient présents de manière inconsciente dans les choix d’aménagement ou utilisés explicitement comme des références. Pour les habitants, on peut se demander comment ces images, une fois intégrées, leur servent en retour à évaluer les espaces de la ville, avec d’éventuelles conséquences sur les usages qu’ils en font.

## **AGIR SUR L’ESPACE PUBLIC, LÉGITIMER DES USAGES**

En Europe et, de manière croissante, dans les autres pays des Nord, les politiques urbaines affichent le plus souvent comme objectifs d’organiser un meilleur “partage” de l’espace public entre les différents usages et de favoriser “l’animation” ou la “convivialité” des espaces publics tout en accordant une place centrale à leur dimension esthétique. Mais derrière ces discours, les politiques menées tendent à cibler plus particulièrement une partie des usagers, dont les usages se trouvent de ce fait “légitimés”.

### **“Partager” l’espace public : une question de mobilité ?**

Le “partage de l’espace public” promu dans les politiques urbaines telles qu’elles sont par exemple menées en Europe désigne avant tout le rééquilibrage entre les différents modes de déplacement. Depuis les années 2000, de nombreux aménagements ont été réalisés pour les cyclistes, les piétons et les usagers des transports en commun : élargissement des trottoirs, piétonisations, pistes cyclables, voies de bus ou de tramway en site propre. À ces aménagements se sont ajoutées des opérations de piétonisation temporaire ou pérennisée, désormais courantes dans les grandes métropoles des Nord, comme à Time Square ou sur les berges de la Seine. Le mouvement s’est d’ailleurs amplifié avec la crise sanitaire de 2020.

Dans ce cadre, c’est avant tout en tant qu’il se déplace que l’usager est pris en compte. Mais en favorisant la diminution de la circulation automobile et la reconquête de l’espace public au profit des piétons, ces mesures ont contribué à revaloriser la promenade, le lèche-vitrine et la consommation, ou encore le tourisme. Les aménagements ont été particulièrement nombreux dans les centres-villes et dans les rues commerçantes, permettant le développement des terrasses et facilitant la déambulation entre les boutiques, et favorisant de ce fait l’attractivité de ces quartiers. Les politiques de mobilité, comme celles de valorisation des espaces publics, ne sont donc pas neutres. Hélène Reigner, Thierry Brenac et Frédérique Hernandez (2013) s’attachent ainsi à démythifier le modèle de ville “mobile, verte et sûre” pour montrer qui sont les bénéficiaires de ces politiques.

## **Animer les espaces publics**

En même temps qu'elles imposent progressivement un nouveau "partage" de l'espace, les collectivités publiques accompagnent le renouvellement des usages ludiques et culturels de l'espace public en organisant ou en soutenant l'organisation d'événements en plein air. L'opération *Paris-Plage* est emblématique de ces mutations, entre revalorisation des fronts d'eau, reconquête piétonne d'une infrastructure automobile (jusqu'à ce que la voie sur berge soit finalement définitivement fermée) et ludification de l'espace public. Que ce soient les Marches des fiertés, Techno Parades ou Fêtes de la Musique pour les événements festifs, les Nuits Blanches et autres expositions en plein air pour les événements culturels, ces opérations ont essaimé dans de nombreuses villes. Elles font désormais partie de la boîte à outils des pouvoirs publics pour produire des espaces publics animés et conviviaux (Garnier, 2008).

Les acteurs privés sont de plus en plus associés dans le cadre d'opérations d'animation commerciale et ludique plus pérennes. Ainsi "l'émergence de la convivialité comme objectif politique" (Gomes, 2019) va-t-elle souvent de pair avec des partenariats public/privé et différentes formes de marchandisation de l'espace public comme à Lisbonne où la place Martim Moniz est devenue la première place de la ville sous gestion privée en 2012, avec la mise en place du *Mercado de Fusão*. Sans aller jusqu'à cette forme de privatisation, les politiques mises en œuvre à destination du commerce en Europe cherchent elles aussi à animer l'espace public en subventionnant les loyers des commerçants ou en participant à leur promotion (Fleury, Fol, 2018).

Souvent ambivalentes – par exemple en mettant en valeur la diversité commerciale tout en soutenant une montée en gamme – et même quand elles ne ciblent pas explicitement tel ou tel type de public, ces politiques n'en renvoient pas moins souvent à des activités, à des modes de sociabilité ou de consommation qui ne sont pas partagés par toutes et tous. Ciblant *de facto* tantôt les touristes, tantôt les habitants solvables, elles participent ainsi d'une transformation des espaces publics au profit des classes moyennes et supérieures. Si ce processus qualifié de "pacification" ou de "domestication par le cappuccino" (Atkinson, 2003) est aussi le fruit des dynamiques de marché et des stratégies des ménages, elles sont bien souvent soutenues par les politiques publiques.

## **Le choix de l'embellissement**

Dans les années 1990-2000, l'utilisation de matériaux perçus comme plus nobles et la mise en place de mobiliers urbains patrimoniaux ou spécialement dessinés pour un projet par des designers se sont généralisés dans les aménagements d'espaces publics en Europe, parallèlement au regain de l'art public. Plus récemment, les politiques de verdissement se sont plus largement développées à travers le monde, dans le but de favoriser la biodiversité et d'adapter les villes au changement climatique.

Prises séparément, certaines de ces transformations matérielles peuvent se justifier eu égard à un intérêt collectif. C'est tout particulièrement le cas du verdissement. Concevoir des espaces publics où l'on peut venir se rafraîchir pendant des épisodes de canicules constitue par exemple un enjeu particulièrement important pour tous les habitants, tout particulièrement pour celles et ceux qui vivent dans des petits logements. Pour autant, elles marquent *ensemble* une tendance à l'embellissement des espaces publics. Il s'agit bien là d'un choix politique, celui d'améliorer non seulement la qualité d'usage mais aussi la qualité esthétique de l'espace public, un choix politique qui va d'ailleurs souvent de pair avec un objectif de sécurisation, comme à Bruxelles (Dessouroux, Van Crieckingen, Decroly, 2009).

Or, les aménagements d'espaces publics ne se limitent plus aujourd'hui aux quartiers les plus emblématiques et touristiques et s'étendent largement aux quartiers moins centraux et plus

populaires. Parfois à la demande d'habitants ou d'associations locales, les projets d'aménagement contribuent à mieux valoriser les logements et les commerces, tout en confortant le désir d'appropriation des espaces publics par certains riverains. De plus en plus "co-construits" avec certains d'entre eux – propriétaires-résidents et commerçants le plus souvent – ces projets d'aménagement peinent néanmoins à associer toute la diversité des usagers de l'espace public, en particulier celles et ceux qui viennent travailler dans le quartier ou tout simplement y passer du temps sans y résider.

## **GÉRER LES INDÉSIRABLES**

Dans un contexte de diffusion des discours sécuritaires et de valorisation des espaces urbains, certains individus ou groupes sont perçus (et construits) comme "indésirables" dans les espaces publics. De fait, les pouvoirs publics mettent également en place des mesures visant à limiter, voire à interdire certains usages : regroupements dans les espaces publics, marchés de rue non encadrés, habitat informel, etc. Ces mesures de mise en ordre matérialisent les normes à l'œuvre dans la production et la régulation des villes contemporaines et l'espace public en tant que catégorie d'action pour les pouvoirs publics et autres acteurs institutionnels révèle des discours sur l'inclusion et l'exclusion.

### **Des usagers indésirables ?**

Les politiques de valorisation soulèvent d'importants enjeux quant à la place de celles et ceux qui ne font pas partie des usagers légitimés par ces nouveaux modèles, d'une part les "oubliés", ceux dont les usages ne sont pas pris en compte dans ces modèles urbanistiques, mais aussi les "indésirables", ceux qu'il s'agit justement d'évincer ou d'invisibiliser car ils contreviennent à l'image de métropoles dynamiques et attractives. L'espace public peut en effet être une ressource pour les groupes les plus démunis (travailleuses du sexe, musiciens de rue, personnes sans-logement). Il peut être un lieu de travail informel, de sociabilité, d'habitat. Or ces activités ne sont pas sans susciter des conflits ou des plaintes de la part de citoyens dont les usages sont considérés comme plus légitimes (résidents, commerçants, touristes, etc.) par les producteurs et gestionnaires d'espaces publics. Les politiques de valorisation induisent donc également des politiques répressives ou dissuasives qui désignent des individus ou groupes comme "indésirables".

Si le terme est utilisé en interne par des gestionnaires de transport comme la RATP ou la SNCF dès les années 1970-1980, cette formulation de l'indésirabilité n'est pas toujours aussi explicite et d'autres expressions désignent en creux les usages définis comme illégitimes : "occupations intempestives de l'espace public", "phénomènes d'appropriation irrégulières de l'espace", "situations avérées d'usage abusif de l'espace public". La définition des individus ou groupes désignés par ce terme est plus ou moins variable selon les contextes socio-spatiaux mais aussi selon les représentations des acteurs envisagés. Il peut s'agir de groupes de jeunes hommes dits "racisés" qui se réunissent dans les espaces publics (les "bandes de jeunes"), de vendeurs de rue (les "sauvettes") ou de personnes habitant dans les espaces publics (les "campements sauvages").

### **La diversité des politiques de gestion des indésirables dans les espaces publics**

Pour prévenir les formes d'appropriation de l'espace jugées illégitimes, de multiples restrictions d'accès ou d'usage sont mises en œuvre par des acteurs privés comme publics. Il peut s'agir de mesures d'ordre juridique ou réglementaire (arrêtés anti-alcool, pénalisation de certains comportements, etc.), de mesures portant directement sur la morphologie des espaces ("résidentialiser" le logement social, paysager un recoin) ou passant par l'utilisation d'un

ensemble de techniques (de l'arrosage automatique aux caméras de vidéosurveillance). Différents groupes, plus ou moins institutionnalisés, peuvent également avoir la charge de policer les espaces publics : *neighbourhood watch*, police municipale, agents de sécurité privée. Michel Parazelli (2009) dénonce ainsi la criminalisation des personnes itinérantes au Canada, Mike Davis (2000) la militarisation de l'espace urbain à Los Angeles pour prévenir l'utilisation des espaces publics par les personnes sans logement, tandis que Marylène Lieber et Hélène Le Bail (2021) mettent en lumière le harcèlement policier dont sont victimes les travailleuses du sexe.

Des recherches en criminologie et en urbanisme dans le monde anglophone ont produit un ensemble de notions (théories des "vitres cassées" et de "l'espace défendable") et de techniques ("prévention situationnelle", "*community policing*") permettant une légitimation scientifique des expériences pratiques. C'est cette théorisation des liens entre mise en ordre et production de l'espace, leur formalisation dans des doctrines ou guides de conception, leur intégration dans la formation des policiers, architectes, urbanistes et autres professionnels de l'urbain qui ont favorisé la diffusion de ce type de mesures de contrôle social. New York constitue l'archétype de ces politiques revanchistes, mais d'autres villes ont mis en œuvre, à différents degrés, des politiques similaires. Naoko Tokumitsu (2021) montre comment ces modèles importés d'Amérique du Nord ont orienté l'aménagement des espaces publics et encouragé le développement de différentes technologies de surveillance à Tokyo, Sakai et Kobe.

---

### **Pour une micro-politique des espaces publics : le cas du mobilier urbain**

On peut distinguer différents types de mesures s'appuyant sur le mobilier urbain pour contrôler les usages des espaces publics. Le premier type d'action consiste à sélectionner certains types d'objets (des chaises plutôt que des bancs – photo 1) ou à modifier la forme des objets pour leur assigner une fonction unique (l'anse ajoutée sur le banc – photo 2) ou à le doter de dispositifs technologiques pour assurer une utilisation conforme. On peut aussi "paysager" les surfaces pour prévenir des usages indésirables, des éléments esthétiques (petits cailloux, fleurs voire cactus doivent prévenir une utilisation confortable de l'espace (photo 3). À Paris, des dispositifs anti-intrusion sont intégrés dans les bornes à vêtements et les toilettes publiques, désormais gratuites, ont été équipées d'alarmes reliées au centre de maintenance et qui se déclenchent au bout de vingt minutes pour éviter toute occupation prolongée. L'autre type d'action consiste à supprimer ou ne pas implanter l'objet pour limiter les prises offertes par l'espace public (la place sans banc – photo 4). Loin d'être un objet anecdotique, le choix d'implanter ou non une assise, et sa forme, apparaissent clairement comme le résultat d'une décision politique.



Photo 1



Photo 3



Photo 2



Photo 4

*(Photos : Muriel Froment-Meurice – Édition : Alice Irizarry)*

Les métropoles des Suds ne sont pas épargnées par ces processus de “mise en ordre” et “mise aux normes” étroitement liés aux processus de néolibéralisation (Morange, Spire, 2017). Si ces politiques ne s’affichent pas toujours explicitement comme “revanchistes” (c’est-à-dire comme une guerre aux pauvres), il faut cependant souligner que l’embellissement, tout comme le renouvellement commercial ou l’organisation d’événements culturels, contribuent à amoindrir l’hospitalité des lieux pour certains habitants. La qualité esthétique d’un espace n’apparaît pas toujours comme la priorité chez des groupes pour lesquels l’espace public est avant tout un lieu de vie, de sociabilité ou une ressource financière ; combinée à l’évolution des commerces et des équipements culturels, elle peut même faire que certains d’entre eux ne s’y sentent plus à leur place.

### **Des politiques répressives qui soulèvent la question du droit à la ville**

Selon les contextes, les politiques de mise en ordre des espaces publics reposent sur la mise en circulation, le cantonnement ou le remplacement des individus ou groupes définis comme indésirables. Camille Guenebeaud (2016) analyse ainsi la tension entre des politiques d’immobilisation à la frontière franco-britannique et des politiques de mise en circulation forcée des personnes migrantes à Calais. Dans les villes des Suds, le terme “déguerpissement” désigne ces déplacements forcés (Spire, Blot, 2014). La mise en place de ces mesures varie en fonction des caractéristiques socio-économiques des espaces envisagés et de l’évolution des projets urbains, ce qui se traduit par un traitement différencié des espaces à l’échelle intraurbaine. Les arrêtés anti-mendicité s’appliquent généralement à des quartiers touristiques (à Paris par exemple aux Champs-Élysées, à Hausmann-Lafayette ou au Louvre) et pour des périodes à forte valeur commerciale (les fêtes de fin d’année, l’été pour les villes du Sud de la France). Les quartiers populaires sont particulièrement ciblés par ces politiques de mise en ordre des espaces qu’il s’agisse des processus de résidentialisation du logement social, de mesures de couvre-feux ou de police des espaces publics.

Les discours sur le “droit à la ville” sont ainsi souvent contredits par des mesures répressives qui ne sont pas forcément liées mais qui s’additionnent pour les personnes concernées et contribuent à rendre les villes inhospitalières pour certains (Terrolle, 2004). Face aux discours iréniques sur la “convivialité”, ou “la revitalisation”, il semble essentiel de ne pas occulter la violence très concrète que peuvent avoir ces mesures sur des groupes particulièrement démunis et pour qui l’espace constitue une forme de ressource. Celui qui ne pourra plus dormir sur son banc habituel se déplacera sans doute seulement un peu plus loin, par terre s’il n’y a pas de banc. Non seulement cela signifie la détérioration des conditions matérielles de son habitat, mais le déplacement peut aussi contribuer à déstructurer son organisation quotidienne. Loin de

permettre l'accès aux ressources urbaines pour tous, ces politiques de valorisation des espaces publics peuvent aussi avoir pour conséquence la précarisation de personnes déjà particulièrement démunies.

La conjonction de ces deux types d'action sur les espaces publics – aménagement et animation d'une part, mesures de dissuasion d'autre part – dessine une ville à la fois plus accueillante pour certains groupes – résidents, consommateurs, touristes, etc. – et de moins en moins hospitalière pour d'autres groupes apparaissant comme "indésirables". Cela pose inmanquablement la question du "droit à la ville" (Lefebvre, 1968) pour tous. La revalorisation des espaces publics s'inscrit dans le cadre de l'affirmation du paradigme de la "qualité" (de vie, des espaces, des commerces, etc.) qui est devenu un objectif prioritaire des pouvoirs publics locaux. Les destinataires de ces politiques ne sont pas seulement les extérieurs (investisseurs, touristes, futurs habitants), mais aussi les habitants eux-mêmes. Les classes moyennes et supérieures acquièrent une place dans la construction et la mise en œuvre des politiques publiques tandis que les revendications d'autres, moins bien dotés en différentes formes de capitaux, sont (rendues) inaudibles.

Alors que les interventions sont généralement présentées sous leur versant positif (requalification, rénovation, résidentialisation), ce que l'on passe sous silence c'est *de qui* on améliore le cadre de vie, et au détriment de qui. Non seulement les espaces publics sont le produit de différents rapports de domination mais ils favorisent aussi leur (re)production à travers les régimes de propriété, les modes de production ou de régulation de l'espace qui les régissent. Or, ces dernières décennies ont justement été marquées par un processus de revalorisation des espaces publics, associé à un mouvement d'embellissement, à un développement de partenariats public-privé ou encore à une implication accrue des riverains. D'autre part, cette action se déploie dans un contexte de gentrification généralisée que les politiques publiques ne parviennent pas à freiner, quand elles ne cherchent pas à l'amplifier. À plus ou moins long terme, les groupes définis comme indésirables seront en conséquence contraints soit à se déplacer, soit à trouver de nouveaux modes d'appropriation de l'espace, avec dans les deux cas une complexification de leurs conditions de vie. Sans doute l'évolution des modes de production et de régulation des espaces publics traduit-elle ici la contradiction fondamentale à laquelle les grandes métropoles sont aujourd'hui confrontées : attirer des entreprises, des touristes et des habitants solvables, tout en maintenant leur cohésion sociale et l'accès pour tous aux ressources urbaines.

## Références bibliographiques

Atkinson R., 2003, « Domestication by Cappuccino or revenge on urban space? Control and empowerment in the management of public spaces », *Urban Studies*, vol. 40, n° 9, p. 1829-1843.

Davis M., 2000 (1997), *City of Quartz. Los Angeles, capitale du futur*, Paris, La Découverte.

Dessouroux C., Van Criekingen M., Decroly J.-M., 2009, « Embellissement sous surveillance : une géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles », *Belgeo*, n° 2, p. 169-186.

Fleury A., 2014, « Espace public urbain », in Bihl A., Pfefferkorn R. (dir.), *Dictionnaire des inégalités*, Paris, Armand Colin, p. 151-152.

Fleury A., Fol S., 2018, « Commerce et politiques publiques dans les quartiers populaires. Le cas de Saint-Denis », *Métropoles*, n° 23. DOI : <https://doi.org/10.4000/metropoles.640>.

Froment-Meurice M., Fleury A., 2016, « Orchestrer la présence des musiciens dans le métro parisien », *Géographie et cultures*, vol. 98. URL : <http://journals.openedition.org/gc/4516>.

Garnier, J.-P., 2008, « Scénographies pour un simulacre : l'espace public réenchânté », *Espaces et sociétés*, vol 134, n° 3, p. 67-81. DOI : <https://doi.org/10.3917/esp.134.0067>.

Gomes P., 2019, « The birth of public space privatization: How entrepreneurialism, convivial urbanism and stakeholder interactions made the Martim Moniz square, in Lisbon, 'privatization-ready' », *European Urban and Regional Studies*, vol. 27, n° 1, p. 86-100.

Guenebeaud C., 2016, « Le corps face à la frontière. Étude de la répression des migrants sans-papiers à la frontière franco-britannique », *Corps*, vol. 14, n° 1, p. 31-39. DOI : <https://doi.org/10.3917/corp1.014.0031>.

Renaud Le Goix, Céline Loudier-Malgouyres, 2005, « La production privée des espaces publics », *Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 99, p. 28-38.

Lefevre H., 1968, *Le droit à la ville*, Paris, Éditions Anthropos.

Le Bail H., Lieber M., 2021, « Sweeping the Streets, Cleaning Morals. Chinese Sex Workers claiming their Rights to the City of Paris » in C. Lejeune, D. Pagès, H. El Karoui, C. Schmoll (dir.), *Migration, Urbanity and Cosmopolitanism in a Globalized World*, Berlin, Springer, Imiscoe Serie.

Low S., Smith N. (dir.), 2006, *The Politics of Public Space*, New York / Londres, Routledge.

Martinet G., 2016, « El Bajo de la Ciudad Vieja de Montevideo », *Géographie et cultures*, vol. 97. DOI: [10.3917/ig.902.0104](https://doi.org/10.3917/ig.902.0104)

Morange M., Spire A., 2017, « Mise en ordre, mise aux normes et droit à la ville : perspectives croisées depuis les villes du Sud », *Métropoles*, vol. 21. URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/5574>.

Parazelli M., 2009, « Existe-t-il une "morale globale" de la régulation de la rue ? », *Géographie et cultures*, vol. 71, p. 91-110.

Peyroux, E., Pütz, R., Glasze, G., 2012, « Business Improvement Districts (BIDs): The internationalization and contextualization of a 'travelling concept' », *European Urban and Regional Studies*, vol. 19, n° 2, p. 111-120. DOI: <https://doi.org/10.1177/0969776411420788>

Reignier H., Brenac T., Hernandez F., 2013, *Nouvelles idéologies urbaines. Dictionnaire critique de la ville mobile, verte et sûre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Blot J., Spire A., 2014, « Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud », *L'Espace Politique*, vol. 22, n° 1. DOI : <https://doi-org.inshs.bib.cnrs.fr/10.4000/espacepolitique.2893>

Terrolle D., 2004, La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les sdf, *Espaces et sociétés*, vol. 116-117, n° 1, p. 143-157. <https://doi.org/10.3917/esp.116.0143>.

Tokumitsu N., 2021, « Le développement de dispositifs techniques de surveillance des espaces publics et la participation des habitants au maintien de l'ordre au Japon », *Carnets de géographes*, vol. 15, DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.7099>